

Je conviens qu'il contient certains articles qui devront être étudiés soigneusement par le comité. Je conviens également que s'il est finalement adopté, et je pense qu'il le sera, ce bill ne devra contenir aucune disposition qui aille à l'encontre de la loi sur les banques, si ce n'est des exceptions à caractère provisoire que réclament les circonstances. Je serais d'accord pour qu'on apporte des changements permanents à la loi sur les banques au cours d'une révision de cette loi.

En général, je suis toujours d'accord pour la création de nouvelles banques. Mais je dois contredire mon ami du Nouveau parti démocratique qui vient de prendre la parole. A mon avis, plus il y a de concurrence dans le domaine bancaire, mieux cela vaut. Je crois qu'il devrait y avoir davantage de sources de crédit à la disposition des particuliers et des entreprises canadiennes, grandes et petites. Le député a dit également qu'il aimerait que les banques canadiennes soient étatisées. Je ne veux pas semer la discorde en ce vendredi après-midi, mais je lui dirai qu'il a des théories d'une autre époque, qu'il s'est laissé dépasser par les événements.

Dans la plupart des pays, tout le monde à peu près est d'accord pour dire que la propriété du capital ne donne pas le contrôle. Sans vouloir pousser le raisonnement trop loin, je demanderai au député quel contrôle les Canadiens ont sur la Banque du Canada ou sur les chemins de fer nationaux du Canada. C'est ainsi qu'en Grande-Bretagne le gouvernement peut intervenir presque à sa guise dans la marche de n'importe quelle entreprise privée, mais il se trouve fort en peine lorsqu'il s'agit de contrôler ou de gérer les entreprises nationales. Il est grand temps, à mon avis, qu'on s'interroge de nouveau sur la façon la plus efficace pour la collectivité d'exercer son contrôle lorsque c'est nécessaire, et peut-être qu'on se demande si ce n'est pas rêver que de croire que c'est en faisant acquérir leur capital par l'État qu'on permet à la collectivité de maîtriser réellement les grosses sociétés. Ceci dit, je n'interviens pas pour provoquer une discussion mais simplement pour contribuer un tantinet à l'éducation d'un jeune député.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Abitibi (M. Laprise).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Encore un jeune député.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, je regrette de ne pas avoir été informé assez longtemps d'avance que nous étudierions ce projet de loi aujourd'hui; cela n'a été prévu qu'au cours de l'après-midi seulement. Je n'ai pas l'intention pour ma part de m'opposer à ce que ce projet de loi soit déféré au comité pour y être étudié. Ce projet de loi, j'en suis certain, mérite une longue étude. Le Parti Crédit Social du Canada est réticent en ce qui a trait au système monétaire canadien. Cela ne veut pas dire que nous en avons contre les banques ou les propriétaires de banques, mais nous en avons contre la loi qui permet aux banques de créer et de contrôler le crédit au Canada. Le chef de l'opposition a dit tout à l'heure que le fait d'avoir plus de banques à charte permettrait l'exercice d'un meilleur contrôle. Je me suis demandé un peu s'il n'irait pas jusqu'à proposer que nous ayons chacun notre propre banque ou tirelire. Il aurait une bonne opposition, et on pourrait avoir chacun notre propre crédit. Je ne pense pas que cela aille jusque-là; je ne sais pas exactement qui sont les actionnaires. Je ne les connais pas moi-même mais je crois que la compagnie IAC est assez connue au Canada.

Banque Continentale

C'est justement celle-là qui veut obtenir une incorporation en banque pour obtenir une charte au Canada.

Or, monsieur le président, d'habitude quand une compagnie ou un groupe d'hommes demandent une charte de banque, c'est un projet de loi qui est assez restreint. Le bill S-30, par ailleurs, en est un bill qui est très volumineux probablement parce qu'il s'agit d'une compagnie qui existe déjà, et qui veut un transfert de charte. C'est pourquoi nous aurons beaucoup de comptes à demander aux représentants d'IAC lorsqu'ils comparaitront devant le comité de la Chambre, et nous en profiterons sûrement pour faire valoir nos opinions sur la façon dont la monnaie et le crédit doivent naître et être contrôlés au Canada.

[Traduction]

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement ajouter un mot à ce débat très intéressant. Lorsque le bill sera renvoyé au comité, il faudrait mettre au point une méthode qui oblige les promoteurs de cette banque à tenir leurs engagements. Je regrette d'avoir à dire que tel n'a pas été le cas en ce qui concerne la dernière banque dont la Chambre a eu à examiner la constitution car les promoteurs ont pris des engagements qu'ils n'ont pas respectés. J'estime qu'il s'agit là d'un outrage non seulement au Parlement mais également à l'inspecteur des banques et autres. J'espère que lorsque le bill sera renvoyé au comité, les promoteurs de la banque prendront formellement des engagements et que l'inspecteur des banques se verra confiée la responsabilité de veiller à ce qu'ils respectent ces engagements après que le Parlement aura, s'il y a lieu, marqué cette mesure législative du sceau de son approbation. Sinon, notre régime sera tourné en dérision. Quant à moi, je déplore que ces engagements n'aient pas été respectés la dernière fois.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je suis généralement favorable à une extension des activités bancaires au Canada, car c'est là un important facteur de développement des activités économiques du secteur privé. Je partage l'inquiétude du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et je veux bien accepter la description de l'évolution de la situation ou de l'expérience que nous a donnée le chef de l'opposition (M. Stanfield).

M. Stanfield: On ne peut être à la fois au four et au moulin.

M. MacDonald (Egmont): Je n'essaye pas non plus. Je pense qu'il est extrêmement difficile de contrôler ces organismes comme on a essayé de le faire traditionnellement en les nationalisant. Je pense que l'une des questions vitales qui se poseront lors de la prochaine révision de la loi sur les banques concernera l'importance des influences possibles sur les transactions et les activités générales des banques au Canada. Comme on l'a dit tout-à-l'heure, la mesure des investissements réalisés au Canada et les éventuelles pressions en provenance de l'étranger sont un sujet de préoccupation.

J'estime qu'il y a enfin un dernier point vital en ce qui concerne les organismes bancaires du Canada. Je veux parler de la mesure dans laquelle ces organismes reflètent suffisamment les besoins financiers des diverses régions du pays. Je pense qu'il faudra que nous nous penchions de très près sur la façon dont les portefeuilles financiers sont traités par les principales banques étant donné que nous avons toujours de la difficulté à dégager suffisamment de capitaux pour certaines des régions les moins développées de notre pays. Si les banques n'ont pas encore trouvé des